
Dons en argenterie, bijoux et assignats pris sur deux brigands fusillés et transmis par le représentant Guimberteau, en mission à Tours, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en argenterie, bijoux et assignats pris sur deux brigands fusillés et transmis par le représentant Guimberteau, en mission à Tours, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 642;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38046_t1_0642_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité d'agriculture sont décrétés (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine et montagnarde de Delmont, inquiète sur la consommation prodigieuse de bœufs que nécessitent nos armées, et sentant l'importance d'en perpétuer l'espèce, sollicite de la Convention nationale un décret par lequel une prime soit accordée aux citoyens qui donneront leurs soins à élever ces utiles animaux, et qu'une prohibition sévère vienne imposer un carême civique aux estomacs muscadins.

Renvoyé au comité d'agriculture.

Le représentant du peuple Guimberteau écrit de Tours qu'il envoie les effets, bijoux, argent monnayé et assignats saisis sur deux brigands qui ont été fusillés à Château-la-Vallière, district de Langeais; ces effets consistent en 4 montres, une croix, une chaîne et deux petits anneaux d'or; une bague garnie d'un diamant, deux fourchettes, une cuillère, une poignée d'épée, une paire de boucles et plusieurs bijoux en argent; 219 livres en argent monnayé, et 4,600 livres en assignats de différentes valeurs (3).

Suit la lettre de Guimberteau (4).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division à la Convention nationale.

« Tours, le 7 nivôse, de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'envoie à la Convention nationale les effets, bijoux, argent monnayé et assignats saisis sur deux brigands qui ont été fusillés à Château-Lavallière, district de Langeais, qui m'ont été remis par l'adjudant général Almaïn, commandant l'avant-garde de l'armée de Tours. Ces effets consistent en :

« Quatre montres en or;	
« Une chaîne d'or;	
« Une paire de boucles d'argent;	
« Deux fourchettes et une cuiller d'argent;	
« Une croix d'or, dite jeannette, brisée;	
« Une roze-croix (<i>sic</i>) d'argent;	
« Une monture d'épée d'argent;	
« Plusieurs petites croix, aussi d'argent;	
« Plusieurs cachets et autres matières d'argent;	
« Deux petits anneaux d'or;	
« Une bague en or garnie d'un diamant;	
« Une bourse contenant 219 livres en argent monnayé;	
« Neuf assignats de 100 livres....	900 liv.
« Un de.....	200
« Six de 90 livres.....	540
« Un de 80 livres.....	80
« Un de 70 livres.....	70
« Onze de 60 livres.....	660
« Vingt-deux de 50 livres.....	1,100
« Quarante-deux de 25 livres....	1,050
« Total en assignats....	<u>4,600 liv.</u>

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 15 nivôse an II (samedi 4 janvier 1794).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 32.

« Le tout renfermé dans une boîte jointe à ma lettre.

« Les nouvelles de la défaite des brigands se confirment des deux côtés de la Loire, et il faut espérer qu'avant peu il ne restera que le souvenir de leur existence et du mal qu'ils ont fait à la patrie.

« Vive la République!

« Salut et fraternité.

« GUIMBERTEAU. »

Le même envoie 2 marcs et demi d'argenterie provenant des armes arrivées de Bordeaux à Tours; il y joint un crachat du ci-devant ordre du Saint-Esprit, 3 broches d'argent pour les ci-devant saintes huiles et quelques galons et franges en argent, que le sans-culottisme d'Amboise a achevé de conquérir sur le fanatisme dans la fameuse journée du 4 au 5 de ce mois.

Tout était préparé dans cette commune pour chanter trois messes de minuit, lorsque les sans-culottes de tous les âges et sexes sont tombés inopinément dans les trois ci-devant églises, et ont fait un autodafé de toutes les reliques et images des apôtres de la superstition, chanté des hymnes patriotiques et dansé aux cris mille fois répétés de : *Vive la République! vive la Montagne! vive la raison et le philosophe!*

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Guimberteau (2).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division, à la Convention nationale.

« Tours, le 6 nivôse de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je fais passer à la Convention nationale l'argenterie qui a été extraite des armes arrivées de Bordeaux dans cette commune, que vient de m'apporter le garde-magasin de l'arsenal; cette argenterie pèse deux marcs et demi. J'y joins un crachat du ci-devant ordre aristocrate et contre-révolutionnaire du Saint-Esprit, trois broches pour les ci-devant saintes huiles et quelques galons et franges d'argent, que le sans-culottisme d'Amboise a achevé de conquérir sur le fanatisme, dans la fameuse journée du 4 au 5 de ce mois, dont on a rendu compte hier à la Convention.

« Tout était préparé dans cette commune pour chanter trois messes de minuit, lorsque les sans-culottes de tous les âges, de tous les sexes sont tombés inopinément dans les trois ci-devant églises et ont fait un autodafé de toutes les reliques et images des prétendus apôtres de la superstition, chanté des hymnes patriotiques et dansé des carmagnoles, aux cris mille fois répétés de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent la raison et la philosophe.*

« GUIMBERTEAU. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 289.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 33.